



MILLE SENTIERS, UNE COMMUNAUTÉ, UN FIL D'ARRIVÉE

70, rue des Vignes

St-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

Tél. : 418-888-4873 secrétariat poste 19101 / Service de garde poste 19140

Courriel secrétariat : sentiers@cssdn.gouv.qc.ca

Courriel service de garde : service-garde.sentiers@cssdn.gouv.qc.ca

INFORMATIONS GÉNÉRALES

HORAIRE DE L'ÉCOLE

- Service de garde à partir de 6 h 45

PRIMAIRE (1^{ÈRE} À 6^{ÈME} ANNÉE)

7 h 30 à 7 h 45	Arrivée sur la cour d'école et entrée des élèves
7 h 50 à 8 h 50	1 ^{ère} période
8 h 50 à 8 h 55	Battement
8 h 55 à 9 h 56	2 ^{ème} période
9 h 56 à 10 h 20	Récréation
10 h 20 à 11 h 20	3 ^{ème} période
11 h 20 à 12 h 35	Dîner
12 h 30 à 12 h 35	Arrivée sur la cour d'école et entrée des élèves
12 h 40 à 13 h 40	4 ^{ème} période
13 h 40 à 14 h 05	Récréation
14 h 05 à 15 h 05	5 ^{ème} période
15 h 05 à 15 h 15	Départ des autobus

PRÉSCOLAIRE (MATERNELLE 4 ANS ET MATERNELLE 5 ANS)

7 h 30 à 7 h 45	Arrivée sur la cour d'école et entrée des élèves
7 h 50 à 11 h 20	Élèves en classe
11 h 20 à 12 h 35	Dîner
12 h 30 à 12 h 35	Arrivée sur la cour d'école et entrée des élèves
12 h 40 à 14 h 01	Élèves en classe
14 h 01 à 15 h 05	Prise en charge des élèves par le service de garde
15 h 05 à 15 h 15	Départ des autobus

- Service de garde jusqu'à 17 h 45

HEURES D'ARRIVÉE À L'ÉCOLE

L'heure d'arrivée le matin est **entre 7 h 30 et 7 h 45** à l'exception des élèves qui fréquentent le service de garde. Le midi, l'heure d'arrivée est à **partir de 12 h 30** pour les élèves qui dînent à l'extérieur de l'école.

Si votre enfant doit arriver avant 7 h 30 le matin ou avant 12 h 30 le midi, vous devez l'inscrire au service de garde, car il est interdit pour lui de venir s'amuser dans la cour avant la période où il y a de la surveillance. C'est une question de sécurité.

CONTRÔLE DES ABSENCES

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, il faut motiver son absence ou son retard via l'application Clic école, dans l'onglet absence. Idéalement, il faut motiver l'absence avant le début des classes. Si vous avez des problèmes avec l'application, vous pouvez le faire en laissant un message sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, **le motif et la durée de son absence**. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. La plateforme permet d'entrer les absences prévues à l'avance.

Si, à l'occasion, des changements dans la routine de votre enfant surviennent, avisez l'enseignant par un billet daté et signé de votre part (ex. : Ce soir, mon enfant ne doit pas prendre l'autobus. Il doit se rendre au service de garde et j'ai avisé celui-ci.) ou téléphonez directement au secrétariat au 418-888-4873 poste 19101.

BICYCLETTE ET AUTRES OBJETS À ROULETTES À L'ÉCOLE

L'enfant qui utilise sa bicyclette ou tout autre objet véhiculant pour se rendre à l'école le fait à ses propres risques. Pour sa bicyclette, nous lui conseillons fortement d'avoir un cadenas. Il est interdit de l'utiliser à l'intérieur de la cour d'école, sur le débarcadère des autobus et sur le stationnement des automobiles. **Lorsque votre enfant arrive sur le terrain de l'école, il doit descendre de son vélo et se rendre au support à bicyclette en marchant à côté de celui-ci. Les élèves doivent passer sur le côté, à droite de l'entrée des parents ou par les trottoirs.**

Nous recommandons également **le port du casque de sécurité**. Prenez note que l'école n'est pas responsable des bris ou du vol des bicyclettes.

CIRCULATION DES PARENTS DANS L'ÉCOLE

Tous les parents qui accompagnent leurs enfants à l'école ou qui viennent les chercher doivent **demeurer à l'extérieur de l'école ou au poste d'accueil le soir**. C'est au personnel de l'école que revient le rôle de la surveillance (arrivées, départs, récréations). Vos enfants doivent apprendre à développer leur autonomie en grand groupe (sur la cour, au vestiaire, etc.). Cela fait partie des apprentissages sociaux à développer. Au besoin, nous pourrions vous autoriser à vous rendre au vestiaire de votre enfant.

Si, exceptionnellement, vous devez venir chercher votre enfant sur les heures de classe, **vous devez vous présenter à l'entrée principale et sonner au secrétariat**. Si vous devez

venir chercher votre enfant entre 11 h 20 et 12 h 40, S.V.P., sonnez au service de garde. Vous pouvez utiliser l'application HopHop si vous voulez diminuer l'attente au service de garde en fin de journée.

Merci de nous aider à rendre l'école plus sécuritaire pour vos enfants.

VÊTEMENTS

L'école étant une maison d'**éducation** et de **formation**, les élèves doivent s'y présenter convenablement vêtus. La propreté et la décence sont de mise. Les élèves doivent se présenter à l'école avec des vêtements et des chaussures appropriées à la température, à la saison et à l'activité pratiquée par les élèves.

- La **longueur minimale** d'un short ou d'une jupe est la **mi-cuisse** (longueur des bras).
- Le vêtement couvrant la partie supérieure du corps doit être suffisamment long pour toucher au vêtement du bas tout le tour du corps. Les bretelles « spaghetti » ne sont pas acceptées.
- Les vêtements arborant un message ou un symbole faisant la promotion de la violence, de produits illicites, de propos injurieux ou irrespectueux sont interdits.

À partir de la 3^e année, il est obligatoire de changer de vêtements pour le cours **d'éducation physique** et de porter l'uniforme de l'école. Pour tous les élèves, les espadrilles doivent **être non marquants** et lors de l'achat, méfiez-vous des espadrilles multisports et des semelles avec un relief profond.

CHAUSSURES

L'élève doit avoir **EN TOUT TEMPS** une paire de chaussures pour ses déplacements à l'intérieur de l'école et une paire différente pour l'extérieur. S'il utilise les chaussures d'éducation physique comme chaussures d'intérieur, elles doivent correspondre aux exigences du cours d'éducation physique. **L'élève doit obligatoirement changer de chaussures lorsque cela est exigé et il doit être capable de les attacher seul.**

Pour des raisons de sécurité, les sandales (style « gougoune » ou à bout ouvert) devront être remplacées si l'élève joue au soccer ou grimpe dans les structures de jeu.

AUTOBUS



Si un enfant manque l'autobus à la fin des classes, il doit se présenter au secrétariat. Nous communiquerons avec les parents qui devront assurer le retour à la maison.

Si votre enfant est victime d'intimidation dans l'autobus, vous pouvez aviser le transport sur la ligne de dénonciation : 418-888-0500 poste 27739 (ASSEZ).

Pour toute question ou commentaire concernant le transport, vous pouvez contacter directement le service du transport de la CSSDN au 418-888-0500 ou par courriel : st@cssdn.gouv.qc.ca

COLLATIONS ET LUNCH (À L'ÉCOLE ET AU SERVICE DE GARDE)

Nous recommandons les collations « santé ». En tout temps, LES NOIX ET LES ARACHIDES SONT INTERDITS.



FRIANDISES À L'ÉCOLE (BONBONS, CROUSTILLES, GOMME, ETC.)

Afin de développer de saines habitudes alimentaires, les friandises sont défendues à l'école. Aidez-nous à faire la promotion de bonnes collations. Lors de certaines activités spéciales, il y aura tolérance de la part de l'équipe-école.

JOUETS À L'ÉCOLE

Nous vous demandons d'exercer une surveillance auprès de votre enfant. Tous les jouets, cartes (« Pokémon » ou autres) et jeux électroniques doivent demeurer à la maison. L'école ne sera en aucun temps responsable du bris, de la perte ou du vol. Il en est de même pour les bijoux et les objets personnels.

APPAREIL PHOTO, ÉLECTRONIQUE ET ENREGISTREUSE À L'ÉCOLE

Tous les appareils permettant de capter et d'utiliser la voix ou l'image sont interdits à l'école (par exemple : cellulaire, MP3, dictaphone, enregistreuse de poche, iPod, montre intelligente, etc.).

MALADIE ET/OU BLESSURE À L'ÉCOLE



Lorsqu'un enfant est malade ou qu'il est blessé, le personnel de l'école essaie de rejoindre les parents et/ou la personne à contacter en cas d'urgence. S'il n'y a pas de réponse, et que cela semble grave, nous dirigeons l'enfant vers l'hôpital ou le CISSS, et quelqu'un demeure avec lui jusqu'à l'arrivée de la personne responsable de l'enfant. **Les frais reliés au transport ambulancier sont assumés par les parents ou par les assurances de ceux-ci.**

MÉDICAMENTS À L'ÉCOLE

Aucun médicament n'est administré à l'école ou au service de garde à l'exception des cas où un protocole d'entente a été **signé et autorisé par la direction**.

RESTRICTION POUR LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Il est important d'aviser l'enseignant titulaire et l'enseignant d'éducation physique s'il y a des contraintes physiques à la pratique de certains sports. Certaines adaptations peuvent être mises en place. Pour plus d'un cours, il faudra un billet médical.

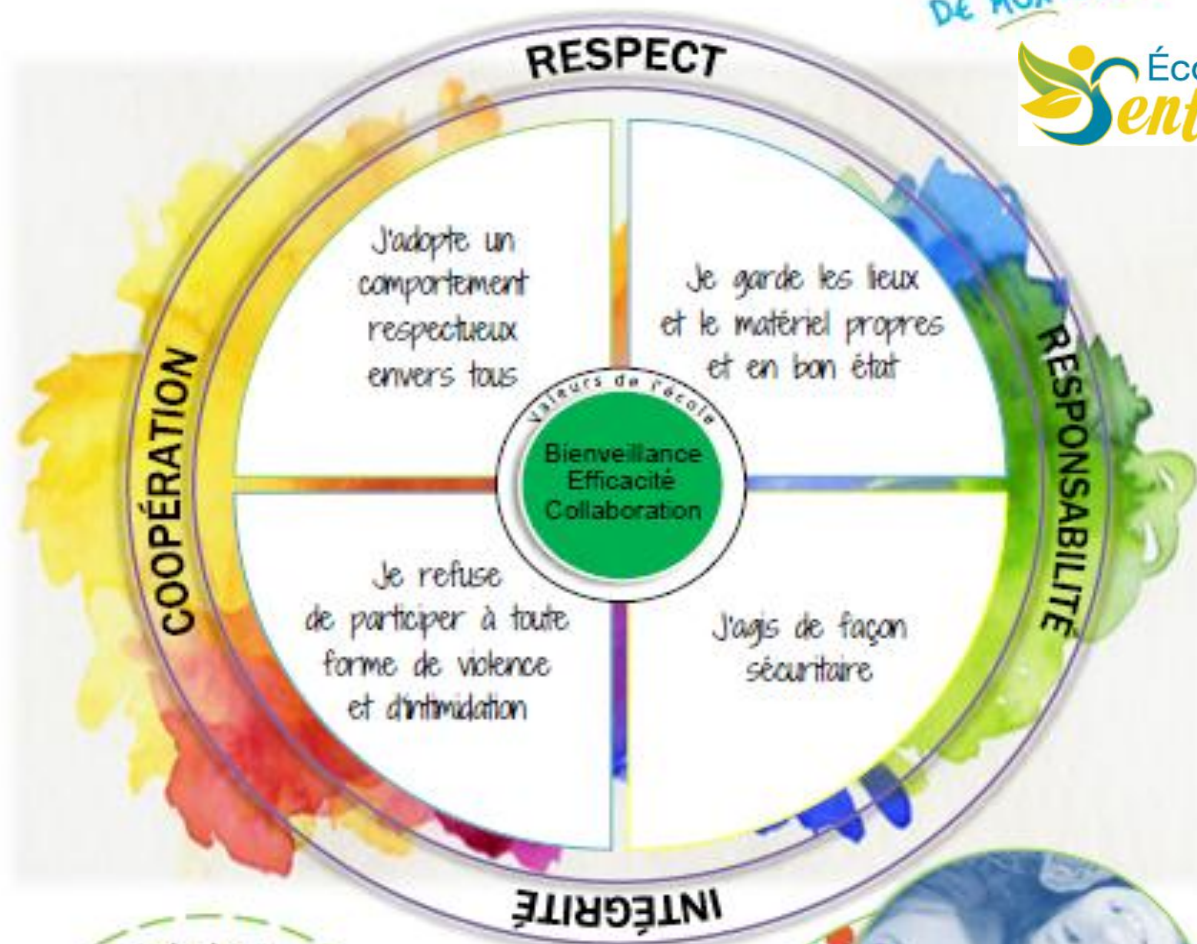
MESURES À PRENDRE EN CAS DE FERMETURE DE L'ÉCOLE

Au début de l'année scolaire, vous devez **prévoir un endroit** où votre enfant pourra se rendre dans l'éventualité où nous devrions fermer l'école **en cours de journée**, en raison de tempête ou de toute autre raison majeure. **C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ D'INDIQUER À VOTRE ENFANT OÙ IL DOIT SE RENDRE S'IL N'Y A PERSONNE CHEZ LUI**. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer. Dans ce genre de situation, un appel est toujours fait aux parents avant de laisser partir les enfants. En cas de doute, nous les gardons au service de garde.

Pour connaître une décision concernant la fermeture des écoles du Centre de services scolaire des Navigateurs en cas de tempête, plusieurs stations diffusent cette information tôt le matin. L'information est aussi disponible sur la page Facebook de la CSSDN et sur leur site Internet à l'adresse suivante : <https://cssdn.gouv.qc.ca/>.

LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



VISION

Ensemble, nous voulons créer un milieu de vie stimulant et bienveillant qui favorise le développement de chacun. L'équipe-école, le service de garde et les familles formant une seule équipe pour préparer les jeunes à demain.

MISSION

Chaque élève prendra son chemin pour réussir accompagné du milieu scolaire qui établit un milieu de vie pour les élèves en incluant les parents, les grands-parents et les partenaires.

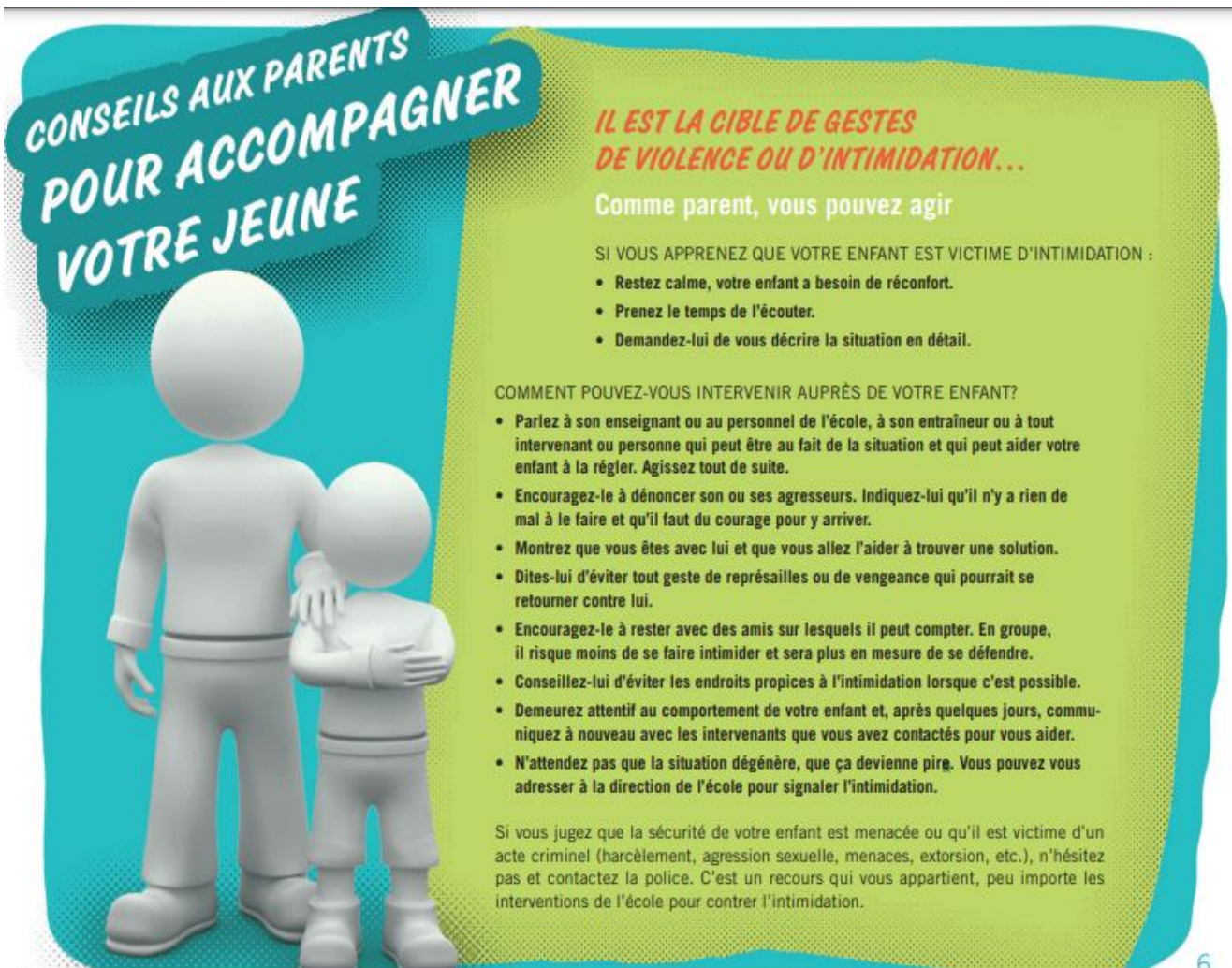


À l'école, toute intervention d'ordre disciplinaire a une valeur éducative importante. Des ateliers pour faire réfléchir les enfants seront mis en place pour ceux qui ne respectent pas les consignes de base.

La collaboration des parents est essentielle pour amener l'élève à développer des attitudes positives et à adopter une conduite respectueuse envers les autres et les règles établies. Nous convenons que **les premiers responsables de l'enfant, ce sont les parents**. La meilleure complicité possible des parents avec l'école est le gage de réussite.

POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES, LA TOLÉRANCE À LA VIOLENCE = ZÉRO (0)

TOUTE FORME DE VIOLENCE VERBALE OU PHYSIQUE EST INTERDITE À L'ÉCOLE ET DANS LES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE. TOUTE INCITATION À LA VIOLENCE EST AUSSI INTERDITE.



**CONSEILS AUX PARENTS
POUR ACCOMPAGNER
VOTRE JEUNE**

**IL EST LA CIBLE DE GESTES
DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION...**

Comme parent, vous pouvez agir

SI VOUS APPRENEZ QUE VOTRE ENFANT EST VICTIME D'INTIMIDATION :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail.

COMMENT POUVEZ-VOUS INTERVENIR AUPRÈS DE VOTRE ENFANT ?

- Parlez à son enseignant ou au personnel de l'école, à son entraîneur ou à tout intervenant ou personne qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.
- N'attendez pas que la situation dégénère, que ça devienne pire. Vous pouvez vous adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.

Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), n'hésitez pas et contactez la police. C'est un recours qui vous appartient, peu importe les interventions de l'école pour contrer l'intimidation.

6

RÈGLES DE CONDUITE
EXEMPLES DE MESURES APPLICABLES

<i>Catégorie</i>	<i>Exemple de comportement</i>	<i>Protocole</i>	<i>MESURES DE RÉPARATION</i>	<i>CONSÉQUENCES</i>
À surveiller	Oubli de matériel, inattention, placotage...	De l'ordre de la gestion de classe	• Excuses verbales • Excuses écrites • Rendre un service	• Brève sortie de classe • Contrat écrit
À modifier	Manquements mineurs Lance un objet Bouscule Non-respect d'une consigne Langage inapproprié Brise du matériel	1- ARRET D'AGIR IMMÉDIAT 2- Nommer le comportement attendu 3- Annoncer une réparation ou une conséquence logique et si possible en lien avec le manquement. 4- Noter l'observation dans Mozaïk	• Corvée de nettoyage • Remplacer, réparer le matériel brisé • Rendre ou rembourser ce qui a été pris à l'autre • Faire une attention à l'adulte ou à l'autre élève • Pair aidant • Travaux communautaires • Reprise de temps • Travail de recherche • Travail de réflexion • Affiche des bons comportements	• Reprise de temps perdu • Reprise du travail • Récréations guidées • Retrait de la classe • Confiscation du matériel • Retenue • Déplacement supervisé • Interdiction de contact (Retrait social) • Suspension interne et/ou externe • Travail de réflexion • Travaux communautaires • Feuille de défi
À risque	Manquements majeurs Lance un objet vers quelqu'un Coup volontaire Manque de respect envers l'adulte Violence Intimidation	1- ARRET D'AGIR IMMÉDIAT (si possible retiré avec une TES) 2- Dire le comportement reproché et référé à une TES ou à la direction 3- Noter l'observation dans Mozaïk		

Un manquement grave peut entraîner une suspension immédiate de l'école avec une possibilité de travail à faire à la maison et un retour à l'école, sur rendez-vous, accompagné des parents avec le travail fait au complet si c'est le cas.

GRIPPE

Aide à la décision

Pour protéger votre santé et la santé des autres

La grippe est une infection des voies respiratoires qui se transmet très facilement. Elle est causée par le virus de l'influenza.

Au Québec, ce virus circule surtout pendant la période allant de la fin de l'automne au début du printemps. Les symptômes de la grippe, qui débutent soudainement, et leur gravité peuvent varier en fonction de l'âge et de l'état de santé.

Les principaux symptômes sont les suivants :

- fièvre soudaine, entre 39 °C et 40 °C (102 °F et 104 °F);
- toux soudaine;
- mal de gorge;
- douleurs musculaires ou articulaires;
- fatigue extrême;
- maux de tête.

Des symptômes comme des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des douleurs au ventre peuvent aussi être présents. Ces symptômes sont plus fréquents chez les enfants.

La grippe est souvent confondue avec d'autres infections respiratoires comme le rhume.

Certaines mesures de protection et d'hygiène peuvent aussi aider à prévenir la transmission de la grippe :

- lavez-vous souvent les mains;
- nettoyez votre environnement immédiat, par exemple la surface des meubles et les comptoirs;
- toussiez et éternuez dans le pli de votre coude.

Québec.ca

Québec 

SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES DE LA GRIPPE,

consultez ce tableau pour vous aider à prendre la meilleure décision pour vous et pour vous et vos proches.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT

Je n'ai pas de fièvre (moins de 39 °C ou 102 °F), mais j'ai les symptômes suivants :

- nez bouché;
- nez qui coule;
- toux.

DÉCISION

J'ai probablement un rhume, je prends du repos.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT

J'ai de la fièvre (plus de 39 °C ou 102 °F).

Celle-ci a débuté soudainement et j'ai les symptômes suivants :

- toux soudaine;
- mal de gorge;
- douleurs musculaires ou articulaires;
- fatigue extrême;
- maux de tête.

DÉCISION

J'ai probablement la grippe. Je me soigne à la maison. Je consulte Québec.ca. Au besoin, j'appelle Info-Santé 811.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT À RISQUE DE COMPLICATIONS

J'ai des symptômes de la grippe et je fais partie des groupes présentant un risque d'avoir des complications (bébés de moins de 6 mois, personnes âgées de 75 ans et plus, femmes enceintes durant les 2^e et 3^e trimestres de leur grossesse, personnes atteintes d'une maladie chronique).

DÉCISION

J'appelle Info-Santé 811; une infirmière fera une évaluation de mon état et m'indiquera les recommandations à suivre selon ma condition de santé.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT

J'ai des symptômes de la grippe et je suis dans l'une des situations suivantes :

- douleur qui augmente ou persiste quand je respire;
- fièvre qui augmente ou persiste depuis plus de 5 jours;
- symptômes qui s'aggravent ou ne s'améliorent pas après 7 jours.

DÉCISION

Je consulte un médecin le jour même.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT

Je suis dans l'une des situations suivantes :

- difficulté à respirer qui persiste ou qui augmente;
- lèvres bleues;
- douleur intense à la poitrine;
- douleur intense à la tête qui persiste ou qui augmente;
- somnolence, difficulté à rester éveillé, faiblesse;
- confusion, désorientation;
- convulsions (le corps se raidit et les muscles se contractent de façon saccadée et involontaire);
- absence d'urine depuis 12 heures, soif intense;
- fièvre chez un enfant qui semble très malade, qui manque d'énergie et qui refuse de jouer;
- fièvre chez un bébé de moins de 3 mois.

DÉCISION

Je me rends sans attendre à l'urgence. Si j'ai besoin d'aide, j'appelle le 9-1-1.

L'information contenue dans ce document ne remplace en aucun cas l'avis d'un professionnel de la santé.

Si vous avez des questions concernant votre état de santé, appelez Info-Santé 811 ou consultez un professionnel de la santé

GASTRO-ENTÉRITE

Aide à la décision

Pour protéger votre santé et la santé des autres

La gastro-entérite peut être causée par un virus, une bactérie ou un parasite.

Les principaux symptômes de la gastro-entérite sont les suivants:

- diarrhée: au moins 3 selles liquides ou semi-liquides par période de 24 heures ou selles plus abondantes et plus fréquentes que d'habitude;
- crampes abdominales;
- nausées;
- vomissements;
- fièvre légère (dans certains cas).

Les symptômes de la gastro-entérite durent habituellement de 24 à 72 heures.

Une personne atteinte de gastro-entérite est généralement contagieuse en présence de symptômes et surtout au moment où ses symptômes sont les plus intenses.

Elle peut demeurer contagieuse quelques semaines après la disparition des symptômes.

Appliquez les mesures d'hygiène et de prévention pour limiter la transmission:

- Lavez-vous souvent les mains.
- Désinfectez le siège des toilettes et les surfaces ou les objets qui pourraient être contaminés par des selles ou des vomissements.

Québec.ca

Québec 

SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES DE LA GASTRO-ENTÉRITE,
consultez ce tableau pour vous aider à prendre la meilleure décision pour vous et pour vos proches.
S'il s'agit de la diarrhée du voyageur, communiquez avec Info-Santé 811.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT

J'ai de la diarrhée sans autres symptômes associés et ma condition générale est bonne.

DÉCISION

J'ai probablement un dérangement intestinal passager.
Une alimentation équilibrée devrait enrayer les symptômes.
Au besoin, j'appelle Info-Santé 811.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT

J'ai de la diarrhée (au moins 3 selles liquides ou semi-liquides par période de 24 heures ou selles plus abondantes et plus fréquentes que d'habitude):

- crampes abdominales;
- nausées;
- vomissements;
- fièvre légère;
- maux de tête;
- douleurs musculaires.

DÉCISION

J'ai probablement une gastro-entérite causée par un virus qui durera entre 24 et 72 heures.
Je me soigne à la maison.
Je consulte Québec.ca.
Au besoin, j'appelle Info-Santé 811.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT À RISQUE DE COMPLICATIONS

J'ai des symptômes de gastro-entérite et je fais partie des groupes présentant un risque d'avoir des complications (enfants de moins de 2 ans, personnes âgées de 65 ans et plus, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique).

DÉCISION

J'appelle Info-Santé 811;
une infirmière fera une évaluation de mon état et m'indiquera les recommandations à suivre selon ma condition de santé.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT

- J'ai de la diarrhée depuis plus de 48 heures sans amélioration.
- J'ai de la diarrhée et de la fièvre (plus de 38 °C ou 100,4 °F) depuis plus de 48 heures.
- J'ai des vomissements depuis plus de 48 heures sans amélioration.
- J'ai de la diarrhée qui persiste depuis plus d'une semaine.

DÉCISION

Je consulte un médecin le jour même.

SITUATION D'UN ADULTE OU D'UN ENFANT

- J'ai beaucoup de sang dans les selles ou des selles noires.
- J'ai de la diarrhée avec une forte douleur abdominale.
- J'ai de la diarrhée, une forte soif et je n'ai pas uriné depuis plus de 12 heures.
- J'ai des vomissements fréquents qui ne diminuent pas après 4 à 6 heures.
- J'ai des vomissements qui contiennent des selles ou du sang (rouge ou ayant l'apparence du café moulu).
- Mon état général se détériore (faiblesse, somnolence, irritabilité, confusion).

DÉCISION

Je me rends sans attendre à l'urgence.
Si j'ai besoin d'aide, j'appelle le 9-1-1.

18-294-07FA © Gouvernement du Québec, 2018

L'information contenue dans ce document ne remplace en aucun cas l'avis d'un professionnel de la santé.
Si vous avez des questions concernant votre état de santé, appelez Info-Santé 811 ou consultez un professionnel de la santé.

ÉLÈVES EN VACANCES OU EN ACTIVITÉS
PENDANT LES JOURS DE CLASSE



POLITIQUE – POLITIQUE – POLITIQUE

Nous vous souhaitons un bon voyage, une belle activité !

Chers parents,

Vous avez fait le choix de partir en vacances ou d'autoriser votre enfant à pratiquer une activité sur le temps de classe. Nous vous souhaitons un bon voyage, une belle activité !

Cependant, compte tenu du nombre grandissant de parents qui font ces choix, veuillez noter que nous ne pouvons pas nous engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de ce congé.

Voici notre politique.

AVANT DE RÉSERVER VOTRE VOYAGE OU D'AUTORISER UNE ACTIVITÉ

Comme nous ne prévoyons pas de reprise d'examen, nous vous demandons de vous assurer qu'aucun examen n'est prévu pendant vos vacances.

À votre retour, l'enseignant (e) remettra à votre enfant le travail vu et fait par les autres élèves de la classe en son absence. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant effectuera le travail et récupérera les notions enseignées en son absence. Si l'absence est de plus d'un mois, votre enfant sera désactivé de l'école. Il faudra vous présenter et rétablir l'inscription de votre enfant à votre retour.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Marie Venable
Directrice

Dates des fins d'étapes :

Étape 1 : 12 novembre

Étape 2 : 26 février

Étape 3 : 21 juin

Examen du MEQ (4^e et 6^e
année) : fin mai-début juin

RAPPEL :

N'oubliez pas de remplir la feuille que votre enfant vous a donnée afin qu'il la rapporte à son enseignant(e).

